Case FRC 3376

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ

MESSAGE.

EXTRAIT du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 16 vendémiaire de l'an 8 de la République française, une et indivisible.

LE Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Au moment où l'exercice de l'an 8 vient de s'ouvrir, le trésor public éprouve le besoin qui se fait

8 X 99

toujours sentir à cette époque, parce que les recettes, à peine décrétées, ne peuvent jamais marcher aussi rapidement que les dépenses. Il paroît donc indispensable de s'aider momentanément des recouvremens qui restent à faire sur les exercices antérieurs, pour suppléer au retard qu'éprouvent nécessairement ceux du nouvel exercice; et ce besoin a déja été reconnu par le Corps législatif pour l'an 6 et l'an 7, puisqu'au moment même où il posoit en principe la distinction des exercices, il a, par la loi du 22 frimaire an 6, autorisé l'emploi de quatre-vingt millions de contributions et revenus arriérés, pour les dépenses de cette année, et de 22,500,000 fr. pour celles de l'an 7, par la loi du 26 fructidor précédent.

La mesure que vous propose le Directoire exécutif n'est pas encore celle consacrée par les deux lois ci-dessus; c'est seulement dans le budget des fonds généraux de l'an 8, que vous aurez à examiner s'il est une partie des recouvremens arriérés que vous puissiez définitivement appliquer aux dépenses de cette année. Il ne s'agit aujourd'hui que d'un prélèvement provisoire, et sauf restitution à mesure que le progrès des recettes de l'an 8 permettra de rendre aux exercices antérieurs le secours momentané qu'ils auront offert à celui-ci.

Le Directoire exécutif, dans l'espérance des ressources disponibles et promptes que lui promet votre sollicitude, et que réclame de nouveau la sienne, croit pouvoir n'évaluer par apperçu ce prélèvement provisoire qu'à une somme de trente millions. Il vous le demande comme nécessaire au maintien du service. La foi promise aux engagemens antérieurs n'en sera pas moins fidèlement gardée; et un compte particu-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

lier ouvert à cet effet à la trésorerie nationale conservera invariablement aux créanciers de chaque exercice le gage de leur paiement.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, GOHIER

Par le Directoire exécutif,

Le secrétaire-général du Directoire exécutif,

Signé, LAGARDE.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Vendémiaire an 8.

858